



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Colloque AGSO – 27 septembre 2014

La protection des captages : actions dans les aires d'alimentation

Lauriane Boup – DSPEE
Agence de l'eau Adour Garonne



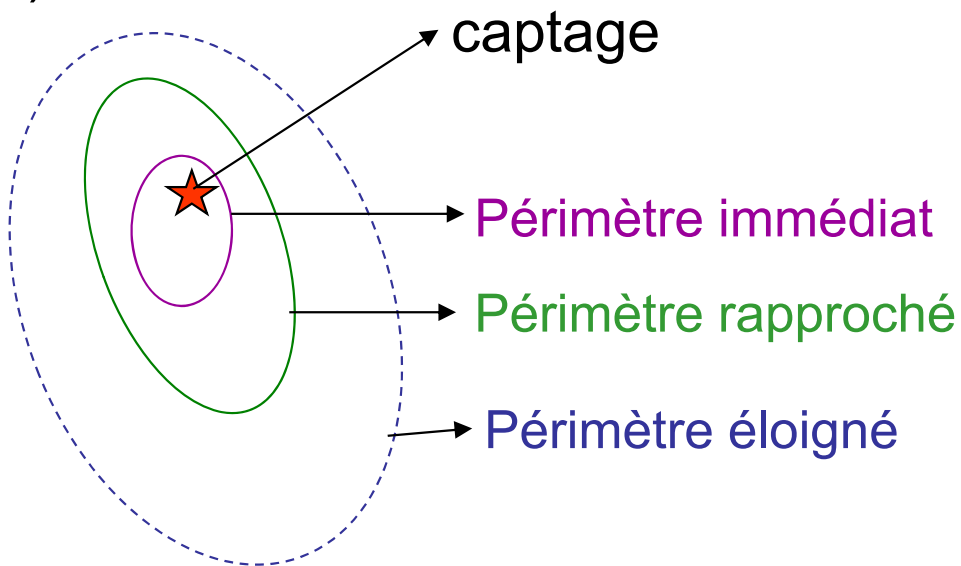
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Périmètre de protection et Aire d'alimentation

Déclaration d'Utilité Publique « DUP »

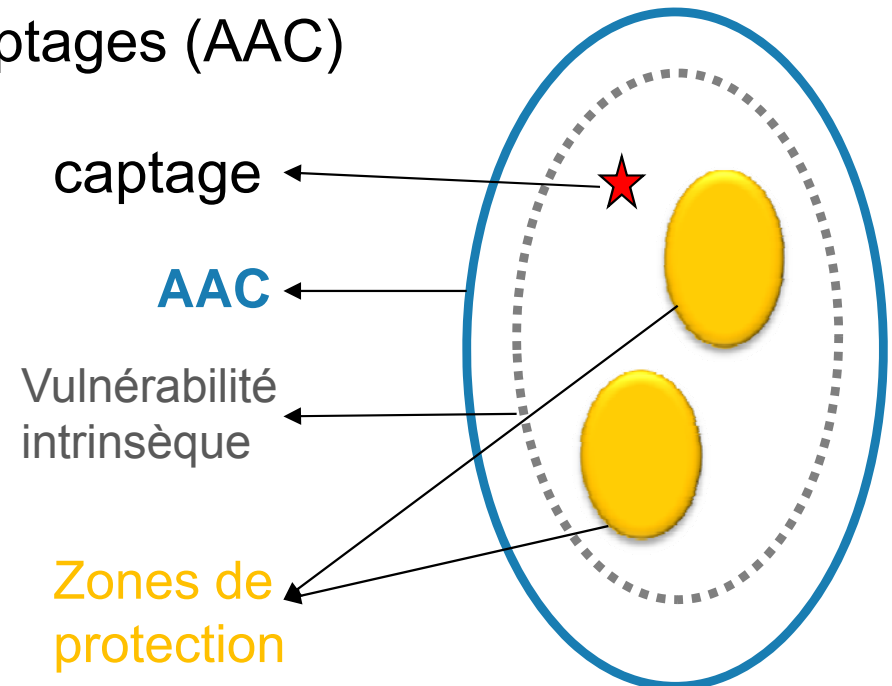
Les périmètres de protection de captage (PP)



→ Lutter contre les pollutions
ponctuelles et accidentelles

Zones soumises à contraintes environnementales « ZSCE »

Les aires d'alimentation de
captages (AAC)



→ Lutter contre les pollutions
diffuses



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte réglementaire

Directive Cadre sur l'Eau — 2000

- Bon état des eaux en 2015, (2021, 2027)
- Réduction du traitement des eaux brutes pour l'eau potable
- Recensement des captages dans le registre des zones à protéger

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques — 2006

- Création de zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)
- Zones de protection → Programmes d'actions



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte réglementaire

Décret « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » (ZSCE)

2007

- Décliner le processus à mettre en œuvre pour protéger les captages les plus menacés par les pollutions diffuses

Circulaire d'application du Décret ZSCE

2009

- Mobiliser la démarche « ZSCE » sur l'ensemble des captages prioritaires

Grenelle de l'Environnement

2009

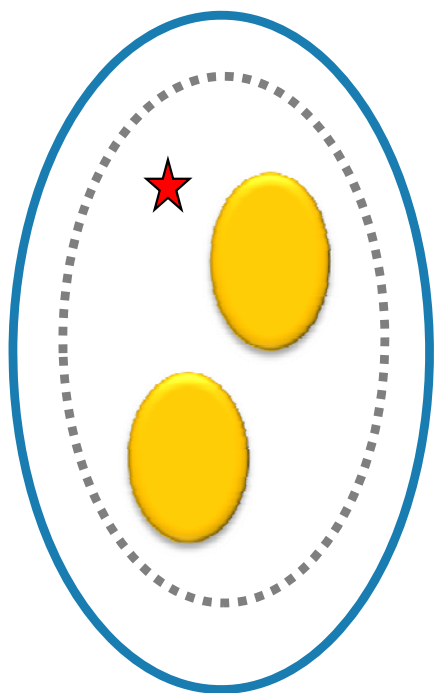
- Protéger les captages prioritaires dits « Grenelle » les plus menacés par une pollution diffuse → Mise en place d'un Plan d'Action Territorial (PAT)
- Evaluation des plans d'actions



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Aires d'Alimentation des Captages : démarche ZSCE



Avril 2009

Fin 2009

Fin 2012

Identification des
captages prioritaires

Délimitation des Aires
d'Alimentation des
Captages (AAC)

Cartographie des
zones de vulnérabilité

Diagnostic territorial
des pressions

Délimitation des zones
de protection des AAC
(zones d'action)

Programmes d'actions

Possibilité d'un
passage à un plan
d'action obligatoire

**Etude sous
maîtrise
d'ouvrage Agence**

• Consultation
• Arrêté préfectoral

• Consultation
• Arrêté préfectoral

• Consultation
• Arrêté préfectoral



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

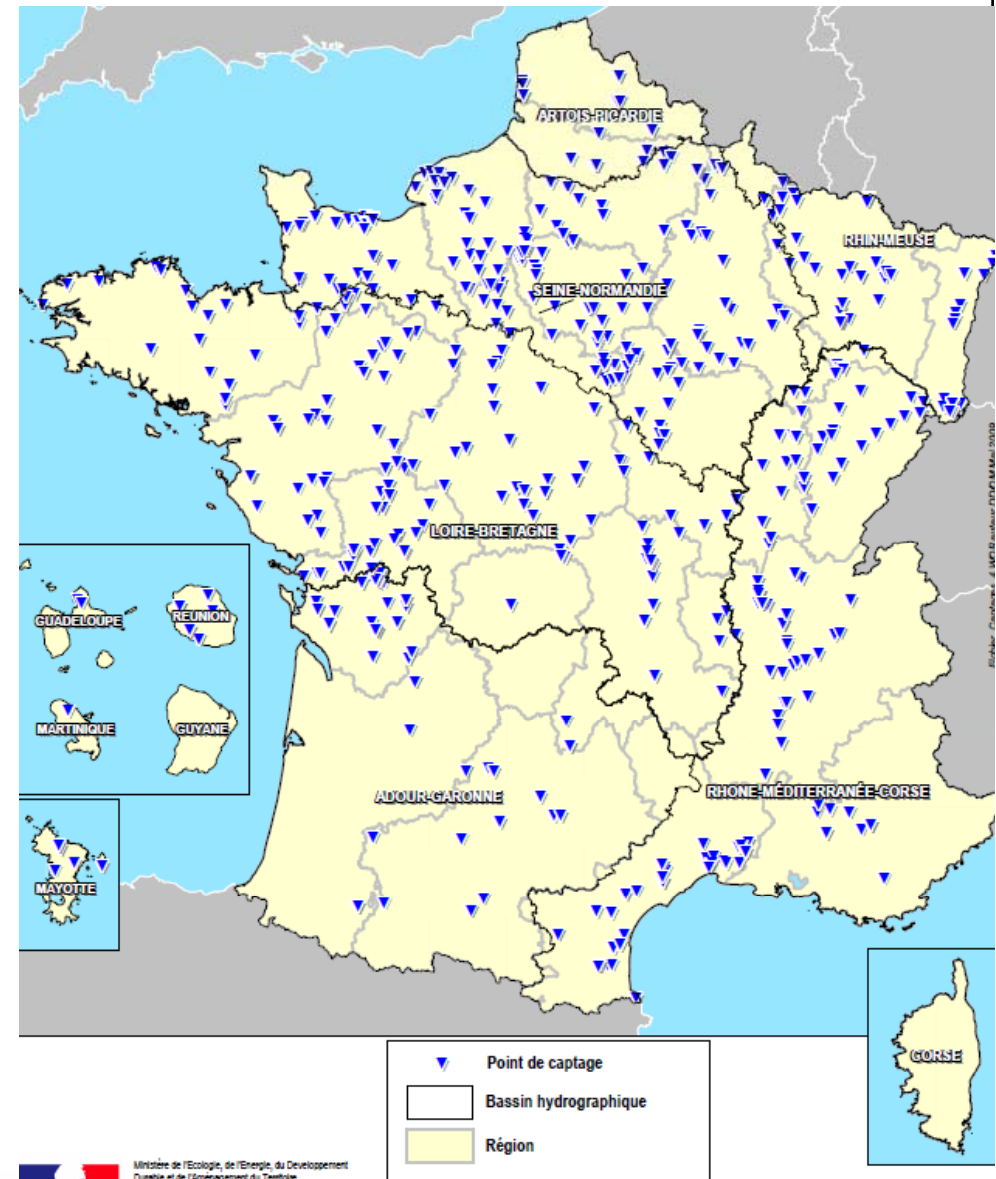
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

507 captages prioritaires en France

Critères de sélection nationaux :

- ✓ **Mauvaise qualité de l'eau brute** vis à vis des paramètres nitrates et pesticides
- ✓ Caractère **stratégique de la ressource** (population, ressource unique...)
- ✓ **Reconquête** de la ressource de captages abandonnés

→ *Mises en place d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, afin de garantir un usage pérenne de l'eau*



Etude AAC sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau

Objectifs :

- Accélérer la démarche ZSCE
- Harmonisation de la méthode
- Sensibilisation des collectivités territoriales
- Anticiper les étapes suivantes

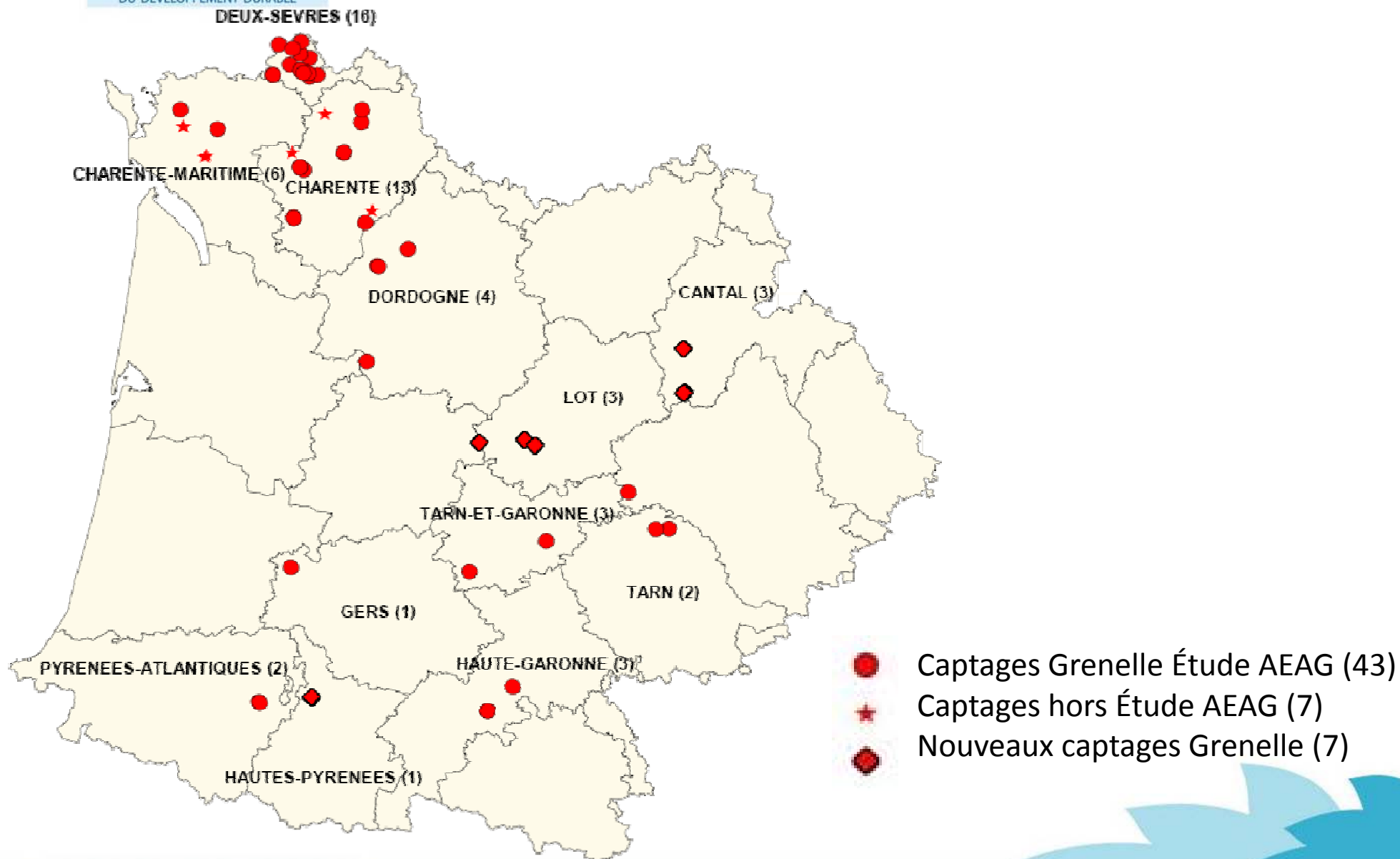
**→ Stratégie : Associer tous les acteurs
impliqués dans la démarche**



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE



ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

57 captages prioritaires sur le bassin Adour Garonne



Etude AAC sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau

Les différentes phases :

<p>Phase 1</p> <p>Collecte et exploitation des données existantes</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques du captage - Enquêtes terrain - Synthèse et/ou acquisition de données - Typologie du système aquifère
<p>Phase 2</p> <p>Délimitation de l'AAC</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter la portion de nappe alimentant le captage - Identifier la zone en surface susceptible d'influer sur la qualité de l'eau du captage
<p>Phase 3</p> <p>Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier à l'intérieur de l'AAC les secteurs les plus contributifs à l'alimentation du captage et donc les plus vulnérables vis-à-vis d'une pollution



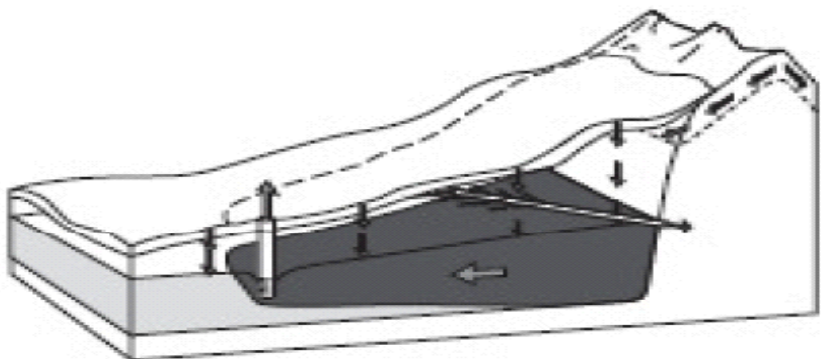
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

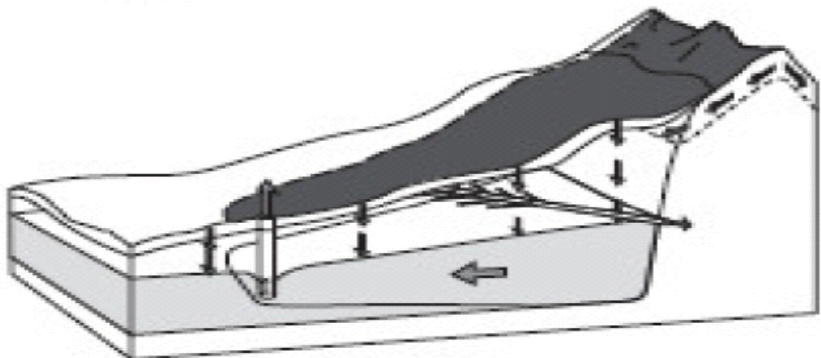
Phase 2: Délimiter l'aire d'alimentation des captages

Pour les **Eaux Souterraines (ESO)**:

- **PNAC** = ensemble des particules d'eau situé dans la zone saturée d'un aquifère et qui termineront leur course dans le captage
- **AAC** (ou BAC) = lieu des points en surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage



Portion de nappe qui alimente le captage



Aire d'alimentation du captage



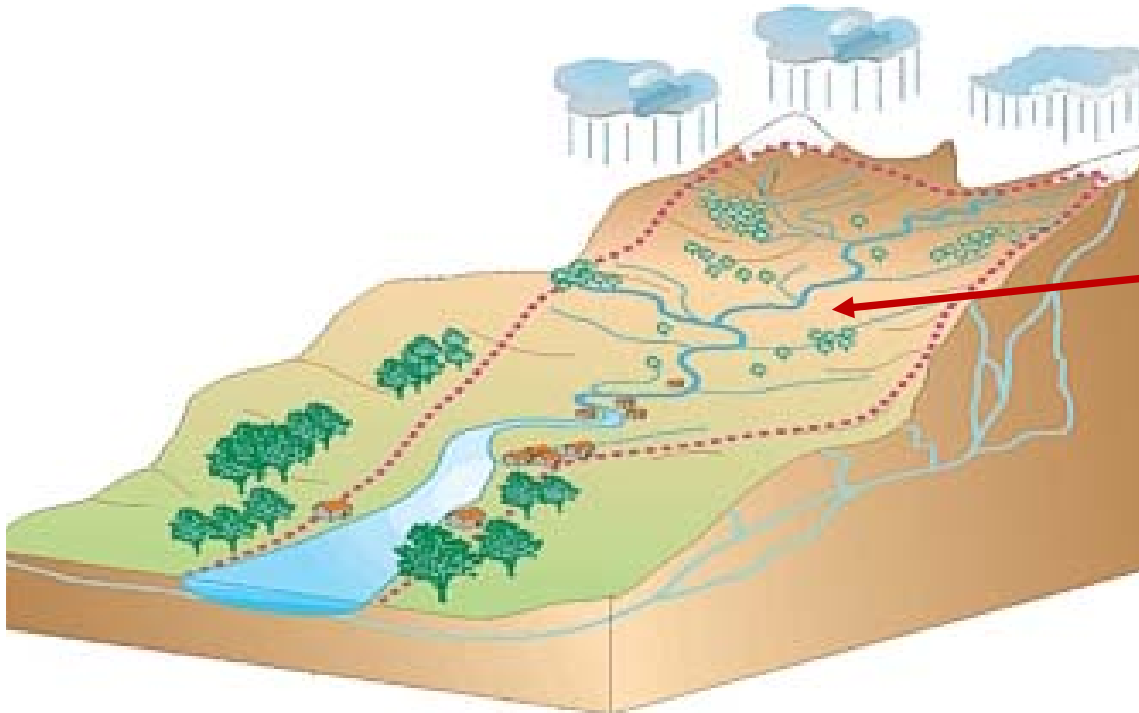
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Phase 2: Délimiter l'aire d'alimentation des captages

Pour les **Eaux Superficielles (ESU)** :

- **BV** = ensemble des pentes inclinés vers un même cours d'eau et y déversant leurs eaux de ruissellement
- **AAC** = bassin versant (BV) situé en amont de la prise d'eau



AAC = BV



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Exemples

Beaumont de Lomagne (82)

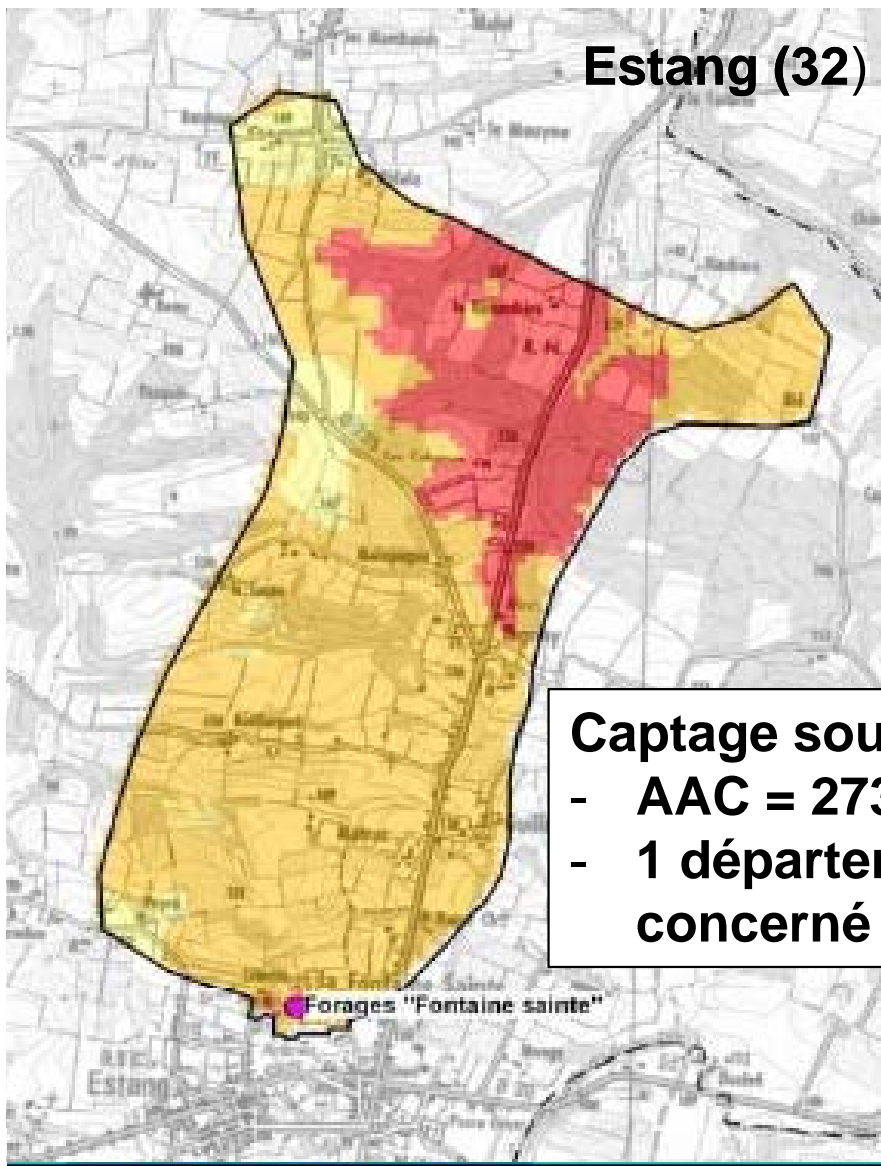
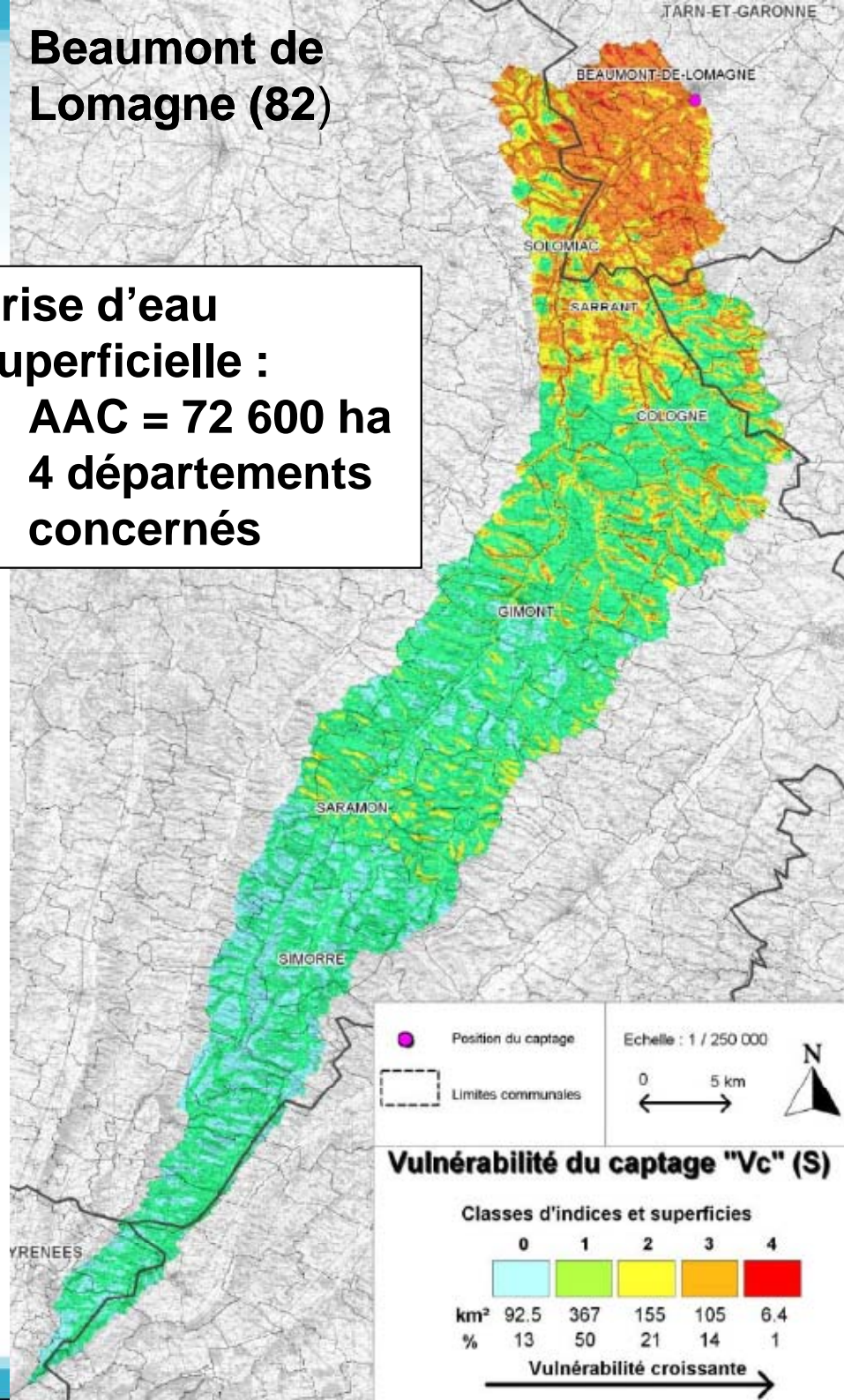
Prise d'eau
superficielle :

- AAC = 72 600 ha
- 4 départements concernés

Estang (32)

Captage souterrain :

- AAC = 273 ha
- 1 département concerné

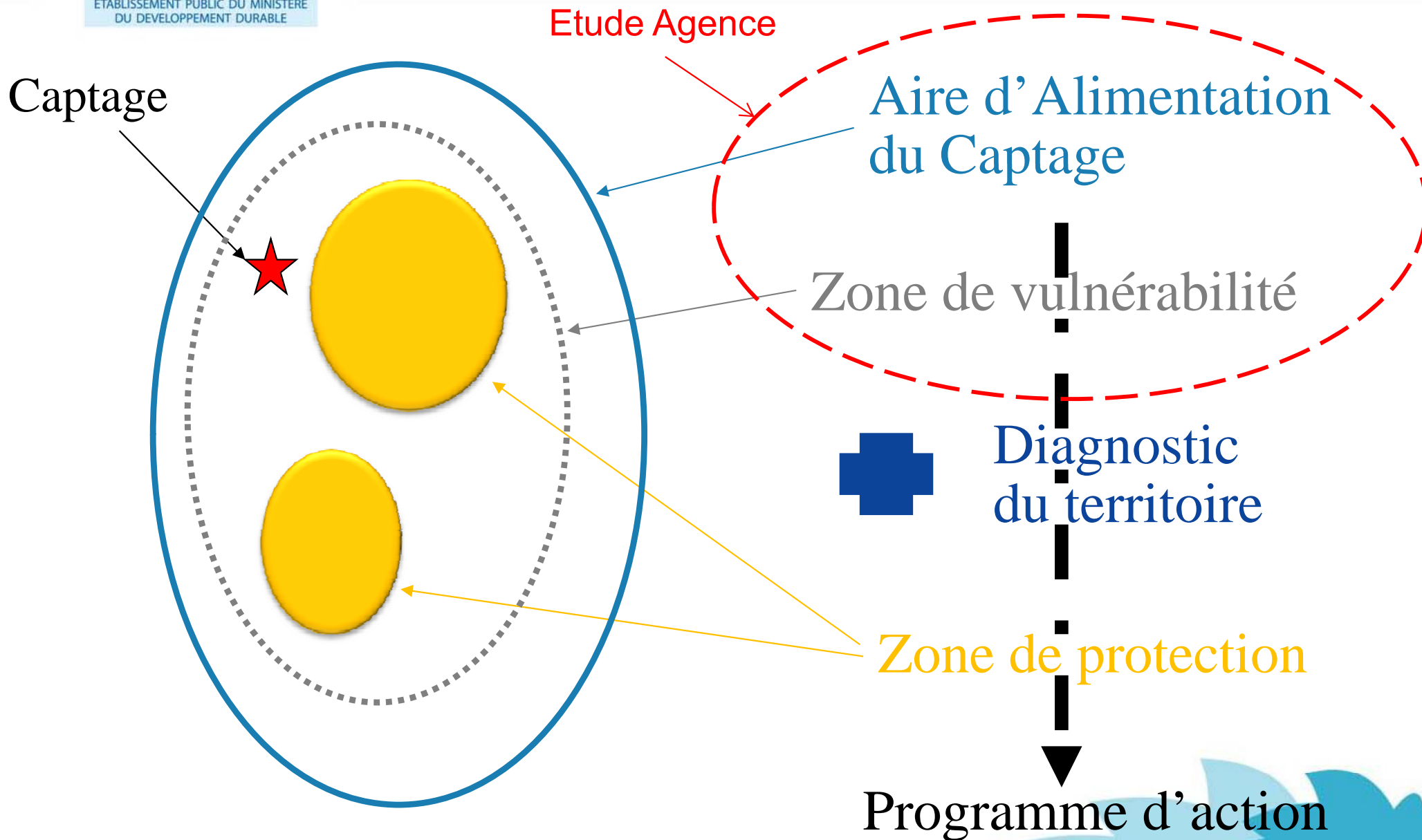




AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Aires d'Alimentation des captages : procédure ZSCE





AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nouveautés

Conférence environnementale de sept. 2013 : objectif de 1000 captages protégés à l'échelle nationale

- Maintien des actions de protection sur les 500 captages Grenelle → 57 sur le BAG
- Identification de 500 nouveaux captages « conférence environnementale » → cible de 30 pour le Bassin Adour Garonne

Principe de protection maintenu :

- Actions préventives à l'échelle de l'aire d'alimentation de captages à titre volontaire ou réglementaire (ZSCE)
- Créer une synergie des services (AEAG, DREAL, ARS, DRAAF, DDT) pour sécuriser à court et long terme la qualité de l'EP



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Conclusion et perspectives

La démarche AAC

- Une démarche ciblée et concertée
- Un engagement collectif
- Une politique nationale forte
- Des financements adéquats

→ tremplin vers la généralisation de pratiques plus respectueuses de l'environnement